

Diplôme d'Université, Musicien intervenant

Présentation

Objectifs

La formation dispensée par le C.F.M.I. a pour objectif de préparer des musiciens de bon niveau à :

- travailler dans le cadre scolaire, en collaboration avec les professeurs des écoles,
- construire une pédagogie inventive, ouverte à différents styles musicaux et à la création,
- favoriser la liaison entre l'école et les différents lieux de vie musicale (écoles de musiques, associations culturelles, salles de spectacle...),
- organiser des animations diverses : éveil musical, chorale, ensemble instrumental, animations périscolaires, interventions en crèches, hôpital, maisons de retraite.

La formation est ouverte sur toutes les formes d'expression musicale. Elle allie constamment expérimentation et information, création et réflexion, apports théoriques et applications pratiques, travail au centre et stages sur le terrain, en école, crèches et milieux spécialisés.

Organisation de la formation

Durée : cursus de deux ans.

Nombre d'heures : 1500 heures, soit une moyenne de 25 heures hebdomadaires.

Stage : les stages sont hebdomadaires dès la première année.

Contenus de la formation :

- Formation générale sur l'enfant et l'école.
- Formation pédagogique par le biais notamment de stages sur le terrain.
- Perfectionnement des pratiques artistiques (vocales, théâtrale et instrumentale ; écoute et analyse ; création et codage, musique et autres formes d'expression).
- Conduite de projets artistiques.

Diplôme : niveau II (licence)

Admission

Conditions d'admission

Accès sur dossier et tests d'entrée :

. Admissibilité (oral)

- Pratique instrumentale
- Pratique vocale
- Mémorisation, déchiffrage (restitution d'une chanson mémorisée, lecture chantée, déchiffrage d'un chant avec paroles, improvisation vocale)

. Admission

- Communication (mise en situation de communication sur le plan musical et/ou corporel et/ou vocal
- Ecrit : commentaire d'écoute
- Entretien/Bilan

Pour recevoir des exemples de tests, contactez le CFMI :

cfmi@univ-rennes2.fr

Modalités d'inscription

• **Date de retrait des dossiers :**

les dossiers d'inscription seront téléchargeables à partir janvier 2019 sur le site du [CFMI](http://www.sites.univ-rennes2.fr/cfmi) www.sites.univ-rennes2.fr/cfmi

• **Date limite de retour des dossiers :** avril 2019

• **Les tests se dérouleront :** mai 2019 (prévoir une journée)

Public cible

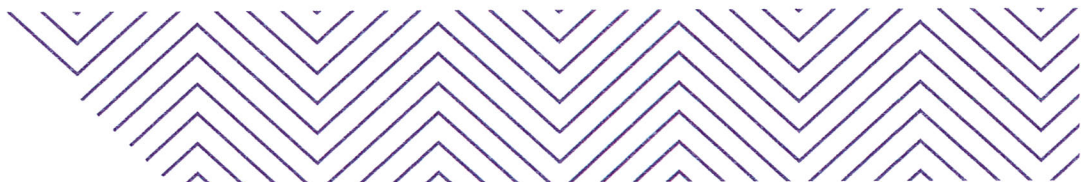
La formation est ouverte à toute personne, sans limite d'âge, ayant un niveau de culture générale équivalent au baccalauréat et justifiant de 2 années d'expérience professionnelle ou d'études supérieures.

- Une solide formation instrumentale et vocale est requise.
- Les personnes titulaires d'un DE (diplôme d'Etat) peuvent envisager un accès direct en deuxième année au CFMI de Rennes, après étude de leur dossier.

Et après ?

Poursuite d'études

Un Master MEEF/ PIF/ Parcours Musicien intervenant, permet une poursuite d'études après le DUMI ou peut être mené en parallèle au DUMI si l'étudiant a obtenu une licence ou validation d'acquis.



Débouchés professionnels

Le musicien intervenant exerce principalement dans les écoles maternelles et élémentaires (d'un quartier, d'une commune, d'une communauté de commune, en zone sensible, en zone rurale...). Il peut être amené à travailler dans d'autres lieux de vie des enfants : dans une école de musique (ateliers d'éveil, atelier chorale...), dans les centres socioculturels, les maisons de quartier..., en partenariat avec des structures de diffusion musicale (orchestres, scènes nationales, opéra, scènes de musiques actuelles...), avec des associations musicales (chorales, orchestre d'harmonie...), dans des milieux spécialisés (crèches, hôpitaux, bibliothèques...)

Dans la fonction publique territoriale, le statut d'assistant spécialisé d'enseignement artistique s'adresse tant aux titulaires du D.U.M.I. qu'à ceux du D.E (diplôme d'Etat). Il offre une situation stable à cette profession.

Fonctions principales :

- Intervention musicale à l'école en collaboration avec les professeurs des écoles
- Eveil musical en école de musique
- Direction d'un ensemble vocal ou instrumental
- Interventions en milieux spécifiques (crèches, hôpitaux...)
- Coordination de projets culturels...

Infos pratiques

- > Composante : UFR Arts, Lettres, Communication
- > Durée : 2 ans
- > Alternance : Non
- > Formation accessible en : Formation initiale, Formation continue
- > Lieu d'enseignement : Rennes
- > Campus : Rennes, Villejean

Infos complémentaires

- > [Site web du CFMI](#)

Les + de la formation

Stage

- > Stage: Obligatoire (Hebdomadaire dès la 1ère année)

Contact(s)

Responsable(s) pédagogique(s)

Loïc Gourvennec
loic.gourvennec@univ-rennes2.fr

Secrétariat pédagogique

Centre de formation de musiciens intervenant à l'école (CFMI)
cfmi@univ-rennes2.fr
Tel. 02.99.14.20.21 / 22